Un guide pour reconnaître et soutenir les personnes impactées par le mariage forcé



Qui nous sommes

Le Centre pour la Justice Tahirih est une association à but non lucratif qui s'occupe des survivants des violences faites aux femmes, y compris la violence domestique, les viols, le mariage forcé, le trafic des personnes et autres méfaits.

L'initiative de lutte contre le mariage forcé de Tahirih

Depuis sa fondation en 2011, l'Initiative contre le Mariage Forcé (FMI) s'efforce d'abolir le mariage forcé grâce à un mouvement national qui préserve les droits des survivants et des personnes touchées. Cette initiative met l'accent sur la collaboration avec la communauté, offre un service de soutien direct et contribue à des changements au niveau légal. Nous soutenons le Groupe de Travail National contre le Mariage Forcé, une coalition de défenseurs et de survivants engagés sur la question du mariage forcé aux Etats-Unis. Le FMI est aussi co-présidente de la coalition USA Filles pas Femmes mariées.

Le FMI est la première organisation aux Etats-Unis habilitée à former et proposer une expertise sur les questions du mariage forcé par le Bureau contre les Violences aux Faites aux Femmes

Ce projet a été rendu possible par la bourse No.15JOVW-23-GK-05484-INNO attribuée par le Bureau contre les Violences Faites aux Femmes du Département de la Justice des Etats-Unis. Les opinions, résultats, conclusions et recommandations exprimées dans cette publication/ programme/ réquisitoire ne reflètent pas nécessairement la perspective du Département de la Justice des Etats-Unis.

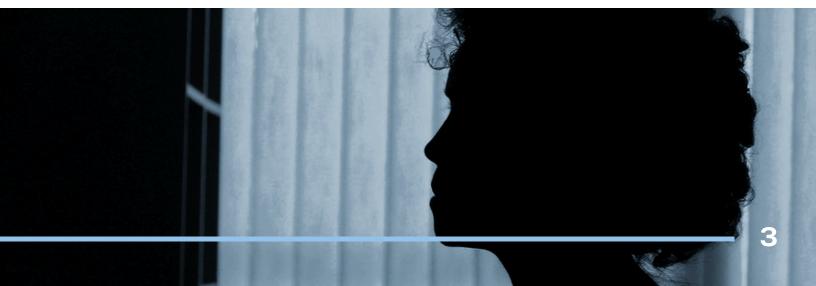
Utilisation d'un langage genré

Tous les survivants, et ceux impactés par le mariage forcé, méritent qu'on les défende pour eux et qu'on les protège et les soutiennent efficacement. Les femmes et les filles sont touchées plus largement par la violence domestique, les abus sexuels, et les autres formes d'abus, y compris le mariage forcé. Le mariage forcé, comme d'autres formes de violence faites aux femmes, est la conséquence d'un pouvoir déséquilibré et de normes sociétales néfastes, ce qui en fait un problème de société genré. Pour cette raison, les survivants sont souvent mentionnés en tant que « femmes » or « filles », et le pronom « elle » est utilisé à de multiples reprises dans ce document. L'intention n'est pas de diminuer le vécu d'autres survivants du mariage forcé, ni d'exclure leurs expériences du dialogue national sur ce problème aux Etats-Unis.

Impact général et degrés de violence

Le mariage forcé est présent dans de multiples communautés et touche des personnes de tous âges, capacité, identité, orientation sexuelle, statut socio-économique, origine nationale ou ethnique, religieuse et niveau d'études aux Etats-Unis. Il existe dans des familles américaines implantées depuis plusieurs générations, ou récemment immigrées. Ce document se concentre en priorité sur les mariages forcés par des membres de la famille ou de la communauté.

Il est à noter que les mariages forcés par un partenaire domestique ou un prédateur peuvent aussi se produire. Peu importe l'identité du prédateur, tous les cas de mariage forcés impliquent des stratégies de violence qui recoupent souvent des abus de type violence domestique, violence familiale, harcèlement, violence dans les relations amoureuses, viol, abus sexuel. Dans certains cas, quand le but du mariage forcé est l'extorsion financière ou l'exploitation du travail de l'autre, des éléments liés au trafic d'êtres humains peuvent être présents, mais les défenseurs ne devraient pas automatiquement considérer que tous les mariages forcés sont du trafic d'êtres humains. Le vécu des survivantes et les degrés de violence existant dans les cas de mariage forcés requièrent des réponses nuancées au cas par cas et centrées sur la survivante.



Faits

Qu'est-ce que le mariage forcé?

Un mariage forcé est un mariage dans lequel une ou les deux parties ne consentent ou ne peuvent consentir, et dans lequel une ou plusieurs stratégies de force, fraude ou contrainte est présente. Il se différencie du mariage arrangé dans lequel les familles peuvent jouer un rôle important, mais qui repose au final sur le consentement des individus. Quand il est question du mariage, le consentement a de multiples facettes et implique l'approbation du mariage en lui-même, de l'individu que l'on épouse et du moment auquel le mariage a lieu. Cela implique la capacité d'influencer le processus et d'exprimer des préférences sans crainte de conséquences négatives pour soi-même ou pour autrui.

En quoi le mariage forcé est-il différent du mariage arrangé?

Dans un mariage arrangé, le choix final du quand, qui et si elles désirent se marier reste la prérogative des personnes directement concernées par le mariage, le rôle de la famille ou de tierces personnes se limitant à celui d'entremetteur. Dans un mariage forcé, une ou les deux parties se sentent dépossédées de tout pouvoir décisionnaire ou sentent qu'elles s'exposeraient à de graves conséquences si elles exprimaient leurs préférences. On peut considérer mariages forcés et arrangés comme incarnant les deux extrêmes d'un continuum, avec certaines situations de mariage arrangés qui se transforment progressivement en mariage forcé. De même, des situations de mariages non-arrangés (cad des fiançailles consenties/des mariages d'amour) peuvent aussi se transformer en situations de mariage forcés si, après quelques temps, une des personnes désire mettre fin à la relation ou au mariage et en est empêchée.

Quelle est la cause du mariage forcé?

Les raisons qui font du mariage forcé un outil de pouvoir et de contrôle sont multiples et se chevauchent souvent : valeurs patriarcales, inégalité des sexes, pauvreté, contrôle de la sexualité féminine, et parfois, coutumes et traditions. Bien que des motivations religieuses puissent être avancées par les prédateurs pour faire pression et forcer les personnes à se marier, il est important de noter qu'aucune religion n'accepte ou ne promeut le mariage forcé, et que des abus de la spiritualité peuvent se produire pour manipuler les personnes afin de les faire céder. Chaque famille est unique et les facteurs de motivation sont propres à chaque famille. Certaines familles ou membres de la communauté peuvent croire que le mariage est nécessaire pour « protéger » la réputation d'un individu ou l'honneur de la famille -par exemple, pour empêcher ou « corriger » un comportement vu comme inacceptable par la famille, tels que les relations amoureuses hors-mariage, les rapports sexuels hors-mariage, ou le rejet de la religion. Dans d'autres cas, le mariage peut être perçu comme une façon de s'acquitter d'une dette ou d'honorer un accord de longue date entre deux familles. Dans de nombreux cas, les familles peuvent croire que le mariage est réellement dans l'intérêt de leur enfant. Les personnes impactées ayant fait l'expérience de violence domestique et de violence infantile ne sont pas toujours en mesure de reconnaître ou de croire qu'ils ont le droit de choisir quand, qui et s'il désire même se marier.

Le mariage forcé et les autres formes de violence

La réautorisation de VAWA définit le mariage forcé pour la première fois comme une forme de violence présente aux Etats-Unis. Il reconnaît le mariage forcé à la fois comme une cause et une conséquence de la violence conjugale, des relations amoureuses, des agressions sexuelles et du harcèlement.



Violence conjugale et violence familiale

Les formes d'abus, de contrainte, d'intimidation, de pression et de fraude qui sont employées contre celles impactées par le mariage forcé sont souvent impossibles à distinguer des formes d'abus, de pouvoir et de contrôle utilisés par les prédateurs dans des contextes de violence conjugales ou familiales. Le mariage forcé implique souvent un abus de pouvoir de la part d'un parent ou d'un autre membre de la famille qui contrôle un individu pour s'assurer que le mariage ait lieu. Les abus de type physique, psychologique, sexuel, financier et la cruauté mentale peuvent être utilisés pour les forcer à se marier, et la violence conjugale, le viol, et d'autres abus peuvent se produire au sein même du mariage forcé.



Violence au sein des relations amoureuses

Certains partenaires amoureux- qu'ils soient librement choisis au départ ou non- peuvent manipuler ou forcer leurs partenaires à les épouser. Ils exploitent souvent la famille ou les valeurs culturelles de la communauté de la compagne, tels que la désapprobation des relations romantiques ou sexuelles hors-mariage, pour imposer leurs exigences de mariage. Les prédateurs peuvent se positionner stratégiquement comme compagnons afin d'exercer un contrôle et de faire pression sur des individus vulnérables. Des tactiques tels que la prédation sexuelle et l'exploitation sont fréquemment utilisées à des fins de mariages forcés.



Violence sexuelle

La violence sexuelle et le viol peuvent être la cause et la conséquence du mariage forcé. Une femme ou une fille qui est agressée sexuellement ou violée peut être forcée de se marier pour protéger le prédateur à l'origine des violences, la réputation de la famille, ou pour s'assurer qu'elle soit considérée comme mariable dans le futur. Une fois mariée, les actes sexuels sont souvent attendus au sein du couple et celles forcées d'épouser une personne dans un mariage non consenti sont plus susceptibles de subir des contacts et agressions sexuelles non consentis durant le mariage.



Harcèlement

Dans une situation de mariage forcé, la famille et les membres de la communauté peuvent utiliser leur proximité pour créer un sentiment profond d'isolement, de surveillance et de désespoir. Le harcèlement continue souvent après le mariage afin de restreindre l'indépendance, les mouvements et la vie privée de la survivante, encore une fois dans le but de limiter sa capacite à demander de l'aide.

Le mariage forcé et les autres formes de violence



Maltraitance à enfant

Bien que tous les cas de mariage forcés n'impliquent pas un mineur, les études indiquent qu'une partie considérable des victimes sont mineures. Quand leurs familles font pression sur des mineures pour qu'elles se marient, elles peuvent endurer des stratégies de contrainte qui, considérées dans leur ensemble, constituent des maltraitances à enfant. Les conséquences du mariage forcé pour une mineure peuvent être considérées comme maltraitance à enfant. Les personnes maltraitées pendant leur enfance font l'expérience d'une perte d'autonomie et ont du mal à faire confiance à leur instinct et à leur capacite à prendre des décisions, et ce également à l'âge adulte. En outre, les personnes obligées à se marier à l'âge adulte peuvent avoir subi des maltraitances pendant leur enfance, ayant pour conséquence un passé lourd de traumatismes.



Trafic d'êtres humains

Dans certains cas, les mariages forcés et le trafic d'êtres humains peuvent paraître similaires en termes de circonstances. Les mariages forcés sont souvent déterminés par des motivations diverses et complexes, résultats de dynamiques qui ne seraient typiquement pas considérées comme trafic d'êtres humains. Néanmoins, des cas spécifiques de mariages forcés peuvent être interprétés comme des cas de trafic d'être humain au sens légal du terme, en particulier quand des enjeux financiers sont des facteurs de motivation importants pour les prédateurs, notamment dans les cas de règlement d'une dette ou de l'acquisition d'une dot. Quand les mariages comportent un échange d'argent ou de bien, en plus de contrainte ou de travail forcé-particulièrement dans le cas de mariage serviles-, il est important de considérer les ressources pour la lutte contre le trafic d'êtres humains et les résolutions légales qui les accompagnent. Chaque personne impactée par le trafic d'êtres humains ou le mariage forcé aura une compréhension et une catégorisation différente de leur expérience. Certaines survivantes aux Etats-Unis peuvent être mal à l'aise avec les étiquettes « victime de trafic » (pour la survivante) et « trafiquant » (pour la famille/la communauté), tandis que d'autres peuvent trouver ces termes émancipateurs et mieux adaptés à leur expérience.



Mutilations génitales féminines/scarification

Bien que tous les individus soumis au mariage forcé n'encourent pas le risque de mutilations génitales féminines ou de scarification (MGF/S), il y a des situations dans lesquelles le mariage forcé peut précipiter ou garantir les mutilations génitales féminines. Il est aussi possible qu'une survivante du mariage forcé ait déjà fait l'expérience de MGF/S. Pour plus d'informations, rendez vous sur le site du FMI sur les MGF/S et le mariage forcé : Services et ressources de défense.

Des dynamiques uniques

Les cas de mariage forcés présentent un éventail de problèmes uniques, très différents des cas précédemment rencontrés par les défenseurs traitant d'autres formes d'abus. De tels cas impliquent fréquemment de multiples prédateurs qui agissent pour s'assurer que le mariage ait lieu ou par représailles si l'individu à risque résiste. Ces prédateurs incluent souvent des membres de la famille, l'époux désigné et leur famille, et d'autres membres de la communauté, créant ainsi une trame de risque complexe qui peut être difficile à dénouer.

De plus, certains cas de mariages forcés peuvent comporter un aspect international. Quand une personne à risque sollicite de l'aide, elle peut être sur le point de partir à l'étranger ou peut déjà l'être. Se trouver dans un autre pays augmente les risques auxquels elle fait face et rend l'obtention de secours encore plus difficile.

Les personnes impactées par le mariage forcé font souvent face à de sérieux obstacles pour trouver de l'aide, comme par exemple :

- Peur de la violence ou de représailles de leurs familles ou d'autres prédateurs si leur tentative pour obtenir de l'aide est découverte.
- Inquiétudes concernant des conséquences potentielles telles qu'une condamnation judiciaire, une expulsion ou d'autres conséquences judiciaires.
- Incertitudes concernant où aller et à qui demander de l'aide. Pour certaines, ce pourrait être compliqué par la barrière de la langue quand elles demandent de l'aide.
- Peur de violences ou représailles à l'encontre des membres de la famille restés derrière si elles décident de quitter le domicile conjugal pour leur propre sécurité.
- Sentiments de honte et d'isolement ainsi que des sentiments de culpabilité lorsqu'elles évoquent un sujet, qui pourrait être perçu par certaines comme privé, avec des personnes extérieures à la famille.

Beaucoup de personnes espèrent simplement qu'elles peuvent empêcher le mariage sans conséquences négatives pour leurs parents, les autres membres de la famille, ou elles-mêmes. De plus, certaines peuvent ignorer leur droit de refuser un mariage qu'elles ne désirent pas et n'ont peut-être jamais que vu et entendu parler d'individus dans leurs communautés qui obéissent aux injonctions de leurs familles concernant le mariage.

Au final, les personnes à risque ou tentant de rompre un mariage forcé font souvent face à un choix difficile- refuser le mariage peut avoir pour conséquence la rupture temporaire ou permanente des liens familiaux et communautaires, et il n'est pas rare que des survivantes ressentent la nécessité de se cacher pour leur propre bien-être psychologique et leur sécurité physique.

Chercher de l'aide et rompre un mariage forcé peut être extrêmement traumatisant. Comme souligné plus tôt, les personnes à risque sont confrontées à la décision d'abandonner le seul foyer qu'elles n'aient jamais connu, et ce dans la crainte de représailles contre leurs frères et sœurs, animaux domestiques, et ami laissés derrière. Ne soyez pas surpris si elles hésitent ou reviennent sur leur décision.

Rassurez la personne à risque et insistez sur le fait que vous la soutiendrez quelle que soit sa décision, ou si elle change d'avis plusieurs fois.



Travailler avec des mineures

Plus de 300 000 enfants de moins de 18 ans ont été maries légalement aux Etats-Unis entre les années 2000 et 2018. Bien que tous les mariages de mineurs ne soient pas des mariages forcés, la plupart de ces cas comportent des aspects inquiétants qui peuvent indiquer la contrainte. La grande majorité des cas impliquent des hommes adultes qui épousent des filles mineures, y compris de nombreux cas où les hommes ont plusieurs décennies de plus que l'enfant qu'ils épousent. Beaucoup de lois étatiques sur l'âge minimum au mariage contredisent les lois sur les agressions sexuelles sur mineurs, autorisant le mariage entre deux personnes pour qui les relations sexuelles seraient normalement un crime. Beaucoup de ces lois s'appuient sur le consentement des parents, considéré comme un garde-fou, donnant ainsi toute autorité aux parents cherchant à marier leur enfant mineur.

Même lorsque ni force ni contrainte ne sont appliqués, les mariages de mineurs ont souvent des effets dévastateurs à long terme, notamment une plus grande vulnérabilité aux violences conjugales et sexuelles, une plus grande vulnérabilité aux problèmes médicaux et mentaux, des taux d'abandon des études au lycées plus élevés, des risques de future pauvreté accrus et jusqu'à 80% de chance de divorce.

Une mineure menacée de mariage forcé est dans une position extrêmement vulnérable- jusqu'à ce qu'elle atteigne la majorité, les enfants dans ces situations voient souvent la loi fonctionner en leur défaveur. Sous le régime de la Constitution des Etats-Unis, les parents ont le droit de soin, de garde, et de contrôle de leurs enfants, ce qui leur donne le droit absolu de prendre des décisions pour leurs enfants sauf si et jusqu'à ce que ces décisions soient jugées néfastes pour l'enfant. Cela inclus des décisions concernant la religion, les études, les déplacements, et l'accès au téléphone et à internet.

Les lois étatiques varient concernant ce que les mineurs de différents âges peuvent ou ne peuvent pas faire, mais dans beaucoup d'endroits, les mineurs ne sont pas autorisés à prendre les mêmes initiatives qu'un adulte pour se protéger d'un mariage forcé. La confidentialité limitée quant aux rapports de maltraitances d'un enfant mettant en cause sa famille peuvent constituer des obstacles pour celles qui souhaitent chercher de l'aide. Celles qui tentent de chercher de l'aide ne peuvent parfois pas légalement rester hors du domicile familial sans autorisation parentale afin de vivre dans une maison d'accueil, de faire une demande pour obtenir des mesures conservatoires ou même de faire une demande pour obtenir leur propre divorce.

Au-delà des obstacles juridiques, les mineures risquant le mariage forcé font aussi face aux nombreux problèmes concrets pour résister ou rompre un mariage forcé aux Etats-Unis. Souvent les mineures ne comprennent pas leurs droits ni où et comment trouver aide et protection. Beaucoup peinent à trouver des « preuves » d'un mariage forcé imminent quand elles demandent de l'aide, et quand elles contactent les forces de l'ordre, celles-ci s'en

remettent souvent aux droits des parents et croient que l'enfant « fait un caprice » ou « invente des histoires ».

Les défenseurs et services sociaux qui prennent au sérieux les déclarations d'une mineure ne se sentent parfois pas habilités à agir sans contacter les parents ou leur faire un rapport officiel.

Malheureusement, les mariages forcés sont souvent perçus comme n'étant pas couverts par l'obligation de protection des Services de Protection de l'Enfance (ou leur équivalent), et ne sont pas qualifiés d'abus ou de négligence. En dépit du fait que les mineures forcées de se marier contre leur volonté subissent consommation forcée et viols conjugaux ainsi que des violences conjugales, des cas sont souvent rejetés parce qu'ils sont perçus comme des affaires privées ou des situations qui exigent le respect d'autres valeurs culturelles.

Les places dans les maisons d'accueil et les centres d'hébergement peuvent être limitées et les centres d'accueil pour jeunes ou pour fugueurs et pour personnes ayant subi des violences conjugales ont souvent- mais pas toujours, suivant les états et l'âge du mineur- l'obligation de signaler le cas aux Services de Protection de l'Enfance si elles accueillent une survivante de moins de 18 ans. Ce manque d'option en ce qui concerne les centres d'hébergement sûrs et adaptés peuvent représenter une réelle barrière pour les mineures cherchant de l'aide, en particulier si les Services de Protection de l'Enfance et les tribunaux n'ont pas initialement jugé nécessaire d'enlever la mineure à la garde de ses parents en attendant une ordonnance conservatoire ou une audience pour abus et négligence, enfant en attente de services, ou autre audience.

Etant donné les obstacles et les problèmes, nous vous encourageons à être honnête concernant les limites du caractère confidentiel de vos entretiens, et à laisser les individus à risque et les survivantes mener ces conversations. Ecoutez les besoins de toute mineure qui vous demande de l'aide et prenez leurs déclarations au sérieux, en particulier celles qui seraient confrontées à des violences ou un départ à l'étranger imminent. Il est vital de les mettre en relation avec des services ayant une solide expertise et qui peuvent mettre en place un programme de soutien sûr et innovant et de contacter un défenseur expert de la question du mariage forcé pour des conseils concernant les différents processus, car les mineures encourent souvent des risques de représailles sérieuses si elles ne réussissent pas à obtenir de l'aide la première fois et que les Services de Protection de l'Enfance informent leurs familles, leur école, ou d'autres parties durant le processus.

Bien qu'un mouvement national pour mettre fin au mariage des enfants ait réussi à interdire le mariage des moins de 18 ans dans certains états depuis 2018, il est important de noter que les états reconnaissent généralement les mariages célébrés en dehors de leurs frontières. Même les mineures vivant dans un état qui interdit le mariage des moins de 18 ans peuvent encourir le risque d'être mariée dans l'état voisin.

Une approche centrée sur la survivante

Parfois, les personnes impactées par le mariage forcé ne se voient pas immédiatement comme des survivantes ayant subi un mariage forcé. Si vous pensez travailler avec une personne dans cette situation, il est crucial d'utiliser un langage qui lui parle.

Les survivantes et les personnes à risque peuvent utiliser une terminologie différente pour décrire leur situation. Cela peut vouloir dire appeler leur mariage un mariage arrangé ou un autre terme et ne jamais utiliser le terme « mariage forcé ». Peu importe les mots choisis, il est vital d'évaluer le consentement libre et sans réserve durant le processus de mariage. L'élément clé est d'estimer si elles sont capables de s'exprimer librement sans peur de répercussions négatives pour elles-mêmes ou pour d'autres.

Commencez le dialogue sur une base de confiance et de respect mutuel en expliquant les services fournis par votre organisation et les règles de confidentialité ainsi que les obligations de rapport officiels. La première préoccupation des personnes impactées, peu importe leur âge, est souvent de savoir si vous allez contacter leur famille ou les forces de l'ordre. Si vous n'êtes pas obligés de faire un rapport, rassurez-les que – sauf si elles sont considérées comme dangereuses pour elles-mêmes ou d'autres- vous ne divulguerez aucune information à des tiers en dehors de votre organisation (y compris les forces de l'ordre) sans leur consentement explicite. Si vous êtes obligé de faire un rapport, prenez soin d'expliquer ce que ça signifie avant qu'elles ne vous parlent des abus subis.

Si possible, respectez le désir d'un individu de travailler ou de ne pas travailler avec quelqu'un qui partage leur identité culturelle, ethnique ou religieuse. Les personnes impactées peuvent avoir le sentiment que quelqu'un qui partage une partie de leur identité sera plus à même de s'identifier à leur situation et de les soutenir, tandis que d'autres pourraient avoir peur que leur tentative d'obtenir de l'aide circule dans leur communauté ce qui pourrait les rendre réticentes à partager le détail de leur situation et les risques qu'elles encourent.

Généralement, il n'est pas souhaitable de se placer comme médiateur entre l'individu et la famille ou autres prédateurs. Typiquement, la médiation familiale requiert une compréhension des nuances du contexte familial et communautaire et un défenseur qui ne maîtriserait pas bien ces nuances pourrait avoir des difficultés à rester neutre et à défendre efficacement la personne à risque.

Gardez à l'esprit l'idée que vous n'aurez peut-être qu'une seule chance. Un prestataire de service n'a parfois qu'une seule et unique chance de venir en aide à une personne à risque. Chaque cas potentiel de mariage forcé doit être pris au sérieux et une personne à risque ne doit jamais repartir sans qu'on lui ait offert de soutien. Si une personne ne souhaite pas repartir ou retourner dans sa famille, ne les obligez pas à le faire.

Autres considérations

Survivants LGBTQIA+

Dans certaines familles et communautés, les personnes LGBTQIA+ peuvent être perçues comme enfreignant les normes attendues, et par conséquent peuvent être particulièrement à risque d'être forcés à se marier. Historiquement, le mariage forcé a servi dans beaucoup de ces cas comme une forme de « thérapie de conversion ». Les personnes LGBTQIA+ qui sont des survivants du mariage forcé ont souvent subi de multiples niveaux de traumatisme. Certaines peuvent être dévoilées comme LGBTQIA+ sans leur consentement auprès d'une famille ou d'une communauté qui n'accepte pas l'homosexualité ou le fait d'être queer et par conséquent elles peuvent subir abus, ostracisation et/ou pression mentale et contraintes- et parfois des menaces ou des actes de violence- dans le but de les faire consentir abusivement à un mariage forcé.

Survivantes immigrées

Certaines survivantes immigrées du mariage forcé font face à des obstacles supplémentaires pour obtenir leur sécurité en raison de leur statut migratoire, compétence limitée en anglais, difficultés à lire, passé traumatisant, soins déficients en termes de santé mentale, contextes culturels et religieux, isolement communautaire (qui peut être exacerbé dans des endroits historiquement défavorisés), et un manque de connaissance des recours légaux pour les immigrés victimes de crimes tels que la violence conjugale, les agressions sexuelles, la violence dans les relations amoureuses et le harcèlement. Certaines font aussi face à des préjugés et de la discrimination qui freine encore plus leur capacité à obtenir du soutien et forger leur sécurité selon leurs propres critères.



A noter concernant l'interprétation

Quand vous travaillez avec une personne à risque qui requiert un interprète pour une langue parlée ou signée, ne faites jamais appelle à un membre de la famille ou de la communauté pour interpréter. Pour maintenir la confidentialité et la sécurité, il est préférable d'utiliser un interprète par téléphone et de faire savoir à la cliente qu'elle n'a pas à divulguer son nom. Même quand le client demande l'assistance d'un membre de la famille ou de la communauté en qui ils ont confiance, il est préférable de chercher l'aide d'un professionnel impartial et formé pour servir d'interprète afin de s'assurer d'une traduction précise et pour protéger le client et d'autres. Pour plus d'information sur comment travailler avec un interprète, rendez-vous sur le site : API-GBV Language Access Hub.

Prise de contact et évaluation

Voyez si le téléphone ou un autre appareil de communication de l'individu fait partie d'un forfait famille ou s'il est la propriété de ceux qui pourraient leur faire du mal. Sachant que la surveillance est souvent un des aspects du mariage forcé, vous pouvez aider à réduire la menace en recommandant à la personne à risque de redémarrer leur appareil et d'éteindre le wifi et le Bluetooth. Si possible, envisagez des méthodes de communication alternatives comme un téléphone à l'école ou au bureau, le téléphone d'un ami ou des applications comme Zoom ou des messageries de médias sociaux. Même avec les rencontres en personne, il est essentiel de faire attention à la cybersécurité.

Quand vous vous renseignez sur un mariage, posez des questions générales et ouvertes qui permettront à l'individu de mettre eux-mêmes des mots sur les faits, comme par exemple :

- Pensez-vous avoir le choix quant à la décision de vous marier ? Etes-vous libre de décider qui, quand et si vous allez vous marier ?
- Comment se passent les mariages dans votre famille ou votre communauté et qu'en pensez-vous ?
- ♦ Vous fait-on subir des pressions pour que vous vous mariiez avec quelqu'un que vous ne voulez pas épouser?
- ♦ Avez-vous des inquiétudes par rapport au mariage?

Pendant toute la durée du processus d'évaluation, faites savoir à la personne qu'elle a le droit de faire son propre choix- et potentiellement de dire non- à un mariage. C'est peut-être la première fois qu'elle entendra quelqu'un lui dire qu'elle a le droit de choisir.

Si applicable, rassurez la personne à risque qu'aucune religion n'autorise officiellement le mariage forcé et que la religion peut en fait être une source de protection. Les personnes vulnérables qui pratiquent une religion peuvent avoir entendu que refuser un mariage forcé représenterait un affront à leur foi et peutêtre même à Dieu. Au contraire, si la religion est importante pour elle, rejeter le mariage ne signifie pas rejeter sa religion:

Soutien à long terme et orientation vers un spécialiste

L'Initiative contre le Mariage Forcé (FMI) peut contribuer des services de gestion direct des cas, des orientations vers un spécialiste et d'autres types de défense nécessaires pour les survivantes et les personnes vulnérables. Les prestataires de service peuvent aussi être soutenus, notamment au niveau procédural, même si l'orientation immédiate vers le FMI n'est pas le but. Contactez-nous à FMI@Tahirih.org et PreventForcedMarriage.org.

Formulaire d'admission





- Présentez-vous, décrivez votre rôle, les règles de confidentialités, toute limite à la confidentialité, et vos obligations de rapports officiels.
- 2. Combien de temps est-ce que nous avons pour parler aujourd'hui ? Si le temps est limité, convenez d'un futur rendez-vous et utilisez votre présentation et les sections Résilience des Survivantes. (Page 14 et 24).



- **3.** Est-ce que vous êtes dans un endroit où vous ne courez pas de risque d'être entendue quand vous parlez ?
- **4.** Quel est votre nom ? Est-ce que c'est le nom par lequel vous voulez être appelée, un alias, ou votre vrai nom ?
- 5. Pourquoi est-ce que vous appelez aujourd'hui?
- **6.** Est-ce que vous avez peur pour votre sécurité ou vos besoins matériels ? Nourriture, logement, attention médicale ?
- 7. Quelle est votre plus gros problème ou menace la plus sérieuse en ce moment ?



- C'est vous qui connaissez le mieux votre communauté, aideznous à comprendre pourquoi vous pensez que ça pourrait arriver?
- **8.** Est-ce que vous pensez que faire appel à des services juridiques comme un avocat spécialisé dans la famille ou l'immigration serait une bonne idée ?
- **9.** Est-ce que vous êtes d'accord pour nous donner votre adresse ? Si non, le nom de votre ville et l'état ou le comté.
- 10. Obtenez les coordonnées :





Numéro de téléphone - ce numéro est-il sécurisé ou non?

Essayez de comprendre si ce numéro de téléphone fait partie d'un forfait famille (connecté à d'autres qui pourrait faire du mal à la personne). Expliquez que la personne qui possède le compte peut accéder à des documents pour savoir quels numéros ont reçu des appels ou des textos. Déterminez si le téléphone est régulièrement surveillé et si le téléphone est toujours en possession de la personne. Voyez si des logiciels espions ou des trackers ont été installés sur le téléphone pour surveiller la communication, la localisation ou d'autres activités. Si la personne à risque n'a pas accès à un appareil sécurisé, vous pouvez aider à réduire les risques en recommandant que la personne redémarre son appareil et désactivent le wifi et le Bluetooth.



Email

Créez un nouveau compte email anonyme sur un appareil sécurisépas un appareil partagé par la famille ou un smartphone auquel la famille a accès. Si la personne ne peut pas avoir accès à un appareil sécurisé, encouragez-les à utiliser le mode incognito de leur navigateur internet et à toujours se déconnecter de leur boîte email après l'avoir utilisée. L'adresse email doit avoir un nom d'identifiant complètement anonyme, un nouveau mot de passe et de fausses informations dans la rubrique coordonnées.



Identifiant sur les réseaux de messagerie (WhatsApp, Snapchat, Instagram, etc.)

S'il est possible de communiquer sur d'autres réseaux, partagez cette information avec elle et obtenez les détails nécessaires pour communiquer sur ce réseau préférable. Discutez comment activer des fonctions spéciales (par exemple, la disparition des messages) ou la nécessité d'effacer l'historique du chat régulièrement pour maintenir la confidentialité.



Savez-vous si vos appareils informatiques sont surveillés d'autres manières ?

Le Bluetooth et les paramètres de localisation (écouteurs sans fil, GPS de la voiture, Air Tags etc) : les prédateurs sont souvent très informés et capables de s'adapter aux nouvelles avancées technologiques et peuvent trouver différentes façons d'utiliser les appareils d'une personne à mauvais escient. Scrutez les paramètres de localisation, Bluetooth et le stockage de l'information dans le cloud pour vous assurer que la personne n'est pas surveillée par d'autres logiciels d'application.



Les médias sociaux (Facebook, Instagram, Tik Tok, X, etc): sur quels réseaux est-elle active? Mettez-la en garde que sa localisation et/ou ses informations privées peuvent être révélées à travers des messages sur les médias sociaux. Discutez des paramètres de sécurité et de confidentialité et aidez la personne à risque pour qu'elle fasse les choix les plus judicieux et informés pour elle-même concernant les médias sociaux et la réduction des risques.

Planifier la cybersécurité

Pour des conseils approfondis sur la planification de la cybersécurité, allez sur <u>National Network to End Domestic Violence's Safety Net Project</u>.

Historique du mariage dans la famille

- 1. Comment se passent les mariages dans votre famille?
- 2. Est-ce que c'est un modèle qui vous convient pour vous-même?
- 3. Pensez-vous avoir le choix par rapport aux étapes du mariage?
- **4.** Si vous ne voulez pas vous marier, ou rester mariée avec votre époux actuel, pensez-vous pouvoir le dire à votre famille ? Si vous avez essayé, quelle a été leur réaction ?
- **5.** Quelles formes de pressions subissez-vous dans la vie (communauté, société, attentes générales) par rapport à la question du mariage ?
- **6.** Est-ce que certaines choses vous font peur concernant le mariage ? Si non, avez-vous des inquiétudes concernant les attentes au sein du mariage ?
- 7. Est-ce que quelqu'un fait pression sur les membres de votre famille pour que vous vous mariez / pour que vous restiez mariée ?
- 8. Qui est le prédateur à l'origine de ces pressions pour que vous vous mariiez/que vous restiez mariée ?
- **9.** Pouvez-vous décrire les pressions que vous subissez pour vous marier ou rester mariée ?
- **10.** Si vous subissez des pressions, est-ce que le futur conjoint a été choisi ? Si oui, est-ce qu'on s'attend à ce que vous lui parliez, que vous passiez du temps avec lui ou que vous vous déplaciez pour le voir ? Si non, comment cet individu a été sélectionné ?
- 11. Si le mariage a déjà eu lieu, quand et où s'est-il passé?
- **12.** Pourquoi pensez-vous que votre famille vous fait subir des pressions pour que vous vous mariiez ?
- 13. Comment est-ce que votre famille justifie cette pression au mariage ? Par exemple, ont-ils indiqué qu'ils pensent que le mariage est dans votre intérêt ou qu'il est nécessaire pour honorer un accord de longue date entre votre famille et une autre ?
- **14.** Est-ce que certains de vos frères et sœurs vont se marier prochainement ? Si oui, que pensent-ils de leur mariage ?
- 15. Est-ce que vos frères et sœurs mariés ont eu le choix de leur partenaire?

- **16.** Est-ce que certains de vos frères et sœurs ont résisté au mariage ? Si oui, qu'est-ce qui s'est passé ?
 - ♦ Comment cette personne est traitée dans votre famille maintenant ?
 - Est-ce que vous pensez que cette personne va soutenir votre décision d'éviter le mariage ou de quitter votre conjoint non-voulu ?
- **17.** Est-ce qu'il y a quelqu'un d'opposé au mariage, en particulier une personne en position d'autorité dans votre famille ou votre communauté ?
- **18.** Qu'est-ce qui se passera si vous décidez de ne pas vous marier ou de quitter votre conjoint ?
 - → Meilleur scenario:
 - ♦ Pire scenario :

A noter sur les dynamiques familiales

Celles impactées par le mariage forcé subissent la force, la fraude, et la contrainte de la part de multiples sources. Pour les prestataires de services, il est important de comprendre quels membres de la famille ou de la communauté exercent une pression et qui détient le pouvoir et l'influence dans la famille, et où ils se trouvent physiquement par rapport à la personne menacée de mariage forcé. Cette information vous aidera à comprendre le contexte dans son entièreté et sera particulièrement utile quand vous établirez une cartographie de la famille.



Perception des risques

Les personnes impactées par le mariage forcé s'accrochent souvent à l'espoir que les abus cesseront ou que leur famille finira par changer d'avis concernant l'injonction au mariage. La section suivante liste des questions pour permettre aux prestataires de services d'évaluer les risques actuels et futurs.

Grâce à ces informations, les prestataires de service peuvent mieux expliquer leurs inquiétudes et aider la personne à risque à évaluer sa situation.

- 1. Se sentir en sécurité peut signifier quelque chose de différent selon les personnes, et n'est pas nécessairement lié à l'idée de vouloir quitter la maison. Examinez comment la personne définit sa sécurité. Par exemple, est-ce qu'elle se sent en sécurité à la maison quand certains autres individus sont présents, ou quand elle peut appliquer des stratégies de protection personnelle.
- 2. Comment vous sentez-vous à la maison?
- 3. Comment est-ce que vous décririez votre vie ?
- **4.** Est-ce que vous pensez avoir les mêmes croyances que votre famille ? Est-ce qu'il y a des choses avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord, ou aimeriez-vous que certaines choses soient différentes ? Est-ce que vous avez des amis à l'école ou au travail ?
- 5. A qui parlez-vous de votre vie, de vos problèmes ou des bonnes nouvelles?
- **6.** Est-ce que votre famille sait pour vos amis ? Si non, qu'est-ce qui vous fait pensez que vous ne pouvez pas leur parler de vos amis ?
- **7.** Est-ce qu'il y a des choses que vous aimeriez faire, ou que vous faites secrètement parce que vous n'êtes pas autorisée ?
- 8. Est-ce que vous pensez qu'il y a des gens dans votre maison, communauté, ou famille étendue qui pourraient vous faire du mal ?
- 9. Qu'est-ce qui s'est passé qui vous fait croire ça?
- 10. Est-ce qu'ils vous ont déjà menacé de vous emmener ou de vous faire quitter le pays si vous vous comportiez mal ou si vous ne faites pas ce qu'ils veulent?
- **11.** Qu'est-ce que vous percevez comme problème ou menace principale maintenant ? Quel est le pire qui pourrait arriver ? Est-ce que c'est déjà arrivé ?
- 12. Est-ce que vous avez déjà résisté à des décisions prises par votre famille dans le passé ? Si oui, quelle a été leur réaction ?

La prochaine série de questions a pour but d'évaluer le potentiel pour des blessures sérieuses ou la mort. Elles proposent une approche simple pour partager vos inquiétudes avec l'individu à risque. N'oubliez pas, ces questions sont centrées sur les abus familiaux mais ne perdez pas de vue les futures menaces de violence envers celles impactées par le mariage forcé, y compris les violences potentiellement infligées par le partenaire intime après le mariage forcé.

- **13.** Est-ce que dans votre famille on utilise régulièrement les menaces ou la violence contre les enfants, les autres membres de la famille, ou les animaux domestiques ?
- 14. Si oui, est-ce que vous pensez que les choses sont en train d'empirer ou estce que vous avez peur qu'elles empirent ? Par exemple, est-ce qu'il y a eu des changements dans la fréquence ou l'intensité des violences et des abus contre vous, d'autres membres de la famille, des animaux domestiques ou une autre personne ?
- **15.** Est-ce que des membres de votre famille sont actuellement sans travail ou ont des problèmes financiers ? Est-ce que vous pensez que c'est la cause de plus de disputes à la maison ?
- **16.** Est-ce que des membres de la famille ou des personnes qui habitent avec vous ont des problèmes de drogue ou d'alcool ?
- 17. Est-ce que quelqu'un dans votre maison a des problèmes de santé mentale ou de dépression ?
- **18.** Si oui, qui a été affecté et comment ? Quand est-ce que ça s'est passé et comment est-ce que ça vous a affecté vous et les autres personnes dans la maison ?
- **19.** Est-ce que d'autres personnes de la famille ont déjà menacé ou essayé de se suicider ?
- **20.** Est-ce que des incidents ont été signalés à la police ou aux Services de Protection de l'Enfance ?
- **21.** Comment est-ce que ces actes de violence ont changé les relations dans votre famille ?
- 22. Est-ce que quelqu'un dans votre maison a un casier judiciaire?
- 23. Est-ce que quelqu'un dans votre maison a accès à des armes ? Cela inclus les pistolets, les couteaux et d'autres objets qui ont été utilisés comme des armes dans le passé.
- 24. Est-ce qu'ils ont déjà menacé de les utiliser contre vous ?
 - Est-ce qu'ils ont déjà utilisé ces armes ou menacé de les utiliser contre d'autres, y compris des enfants ou des animaux, dans la maison ?
- **25.** Comment est-ce que vous pensez que votre famille réagirait si on leur donnait un ordre légal de ne pas vous faire de mal, ou si la police intervenait ?

A noter concernant les traumatismes et les techniques de détente et stabilisation

Si vous observez des signes de détresse comme une absence d'expression faciale ou d'émotions, il est important d'évaluer si la personne a souffert de traumatismes. S'ils ont des flashbacks, encouragez-les à utiliser des techniques de détente et de stabilisation. Celles-ci peuvent inclure des parfums calmants comme la lavande ou l'huile de menthe poivrée, décrire ce qui les entoure en détails et à voix haute, faire couler de l'eau sur leurs mains et se concentrer sur les sensations. Ces techniques peuvent les aider à revenir au présent.

Cartographie de la famille

Il est vital d'avoir un aperçu de tous les membres de la famille, ainsi que d'autre individus, qui peuvent faire pression concernant le mariage. Cela peut inclure les parents, les frères et sœurs, les grands-parents, les tantes, les oncles, les nièces, les neveux et les membres de la communauté. Avoir une fiche sur toutes ces personnes influentes peut être crucial pour identifier si la personne confrontée au mariage forcé a un réseau de soutien ou si un membre de la famille influent pourrait défendre ses intérêts. De plus, assurez-vous de noter où se trouvent les personnes impliquées. Ces informations détaillées peuvent vous aider à mieux comprendre les facteurs qui motivent le mariage forcé ainsi que les risques potentiels.

Famille et communauté

- **1.** Qui sont les autres personnes qui vivent avec vous ? Pour chaque personne, il est bon d'avoir autant d'informations que possible :
 - Nom complet :
 - Surnom ou alias :
 - Relation avec vous :
 - Age ou date de naissance :
 - Où la personne se trouve/adresse actuelle :
 - Nationalité ou statut d'immigration :
 - Situation de famille :
 - Employeur:
- 2. Comment est-ce que les décisions sont prises dans votre famille?
 - → Qui prend les décisions ?
 - → Qui soutient les décisions en général ?
 - ♦ Est-ce que quelqu'un s'oppose régulièrement aux décisions ?
 - Qui fait respecter ces décisions ?
- **3.** Est-ce qu'il y a quelqu'un dans votre famille ou votre communauté- qui ne vit pas dans votre maison- qui est impliqué dans des décisions importantes ou qui fait pression sur vous ou votre famille par rapport au mariage ?
 - ♦ Obtenez leur information personnelle et identifiable, tels que leur nom complet, leur relation avec la personne à risque, leur date de naissance, leur adresse, leur statut d'immigration etc. Voir question 1 pour plus de détails.
- **4.** Est-ce que ces individus font aussi respecter des décisions concernant votre mariage ou vos fiançailles ?

- 5. Est-ce que le mariage ou les chances de mariage d'une autre personne sont liées aux vôtres ? Par exemple, est-ce que le mariage d'un frère ou d'une sœur ou d'un cousin dépend du fait que vous acceptiez d'épouser une personne spécifique à un moment spécifique ?
- 6. Comment les gens de votre communauté perçoivent vos parents/votre famille?
- 7. Qui sont les chefs de votre communauté?
- **8.** Est-ce que votre famille a des alliés puissants comme des leaders religieux ou des liens avec des individus travaillant pour le gouvernement, l'armée ou les forces de l'ordre ?
- **9.** Est-ce qu'il y a des gens qui ne doivent absolument pas savoir ce qui se passe dans votre famille ?
 - Qu'est-ce que vous pensez qu'il pourrait se passer si ces gens apprenaient ce qui se passe dans votre famille?
 - Est-ce qu'il y a d'autres personnes dans votre famille qui pourraient vous faire du mal ou dont vous aimeriez nous parler plus ?
- **10.** Est-ce qu'il y a quelqu'un dans votre famille que vous considérez comme un ami ou un allié potentiel ? Si oui, comment cette personne peut-elle potentiellement vous aider ?



Relations et pouvoirs

- 1. Est-ce que vous avez des informations sur votre époux actuel ou votre époux désigné ? Si oui, il serait utile d'avoir autant d'informations que possible parmi les suivantes :
 - Nom complet :
 - Surnom(s), alias :
 - Relation avec vous :
 - Age et/ou date de naissance :
 - Endroit où il réside/adresse :
 - Nationalité ou statut d'immigration :
 - Situation de famille :
 - Employeur:
- 2. Informations concernant la belle-mère et le beau-père actuels ou désignés :
 - Nom complet :
 - Surnom(s), alias :
 - Relation avec vous :
 - Age et/ou date de naissance :
 - Endroit où il réside/adresse :
 - Nationalité ou statut d'immigration :
 - Situation de famille :
 - Employeur:
 - Informations concernant les frères et sœurs de l'époux ou époux désigné ou d'autres membres de sa famille qui sont en position d'autorité ou qui prennent des décisions :
- 3. Est-ce qu'il y a d'autres personnes influentes qui prennent des décisions dans la famille de votre époux/époux désigné ou dans leur communauté ?
 - Nom complet:
 - Surnom(s), alias :
 - Relation avec vous :
 - ♦ Age et/ou date de naissance :
 - Endroit où il réside/adresse :
 - Nationalité ou statut d'immigration :
 - Situation de famille :
 - Employeur:

- **4.** Est-ce que vous savez ce que votre époux ou époux désigné pense du mariage ?
- **5.** Est-ce que votre époux ou époux désigné vous fait subir des pressions pour que vous l'épousiez ou pour que vous restiez mariés. Si oui, qu'est-ce qu'ils ont fait ?
- **6.** Est-ce que la famille de votre époux ou époux désigné vous a fait subir des pressions pour que vous l'épousiez ou pour que vous restiez mariés ? Si oui, qu'est-ce qu'ils ont fait ?
- 7. Est-ce que quelqu'un dans la famille de votre époux désigné a déjà été forcé de se marier ? Si oui, est-ce qu'elles ont résisté ou rompu le mariage ?
 - ♦ Qu'est-ce qui est arrivé à celles qui ont résisté ou rompu le mariage ?
- **8.** Est-ce que votre époux ou époux désigné et sa famille ont des alliés puissants comme des leaders religieux, des personnes travaillant pour le gouvernement, dans l'armée ou dans les forces de l'ordre?
- **9.** Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre dans la famille de votre époux qui pourrait vous faire du mal ou dont vous aimeriez nous parler plus ?
- **10.** Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la famille de votre époux que vous considérez comme un ami ou un allié potentiel ? Si oui, comment cette personne pourrait potentiellement vous aider ?



Résilience des survivantes

- 1. Mariage à part, parlez-moi de vos espoirs et vos projets pour le futur. Ou aimeriez-vous être dans la vie dans six mois, un an, cinq ans ou dix ans ?
- 2. Quand vous êtes nerveuse ou inquiète, comment est-ce que vous prenez soin de vous ? Qu'est-ce qui vous aide à vous sentir mieux ?
- **3.** Est-ce que vous pensez avoir des relations importantes avec d'autres personnes ?
 - ◆ Est-ce que vous avez une relation amoureuse avec quelqu'un ? Si oui, est-ce que cette personne est au courant des pressions que vous subissez ? Est-ce qu'elle vous soutient de manière positive ?
 - ★ Est-ce que vous avez des camarades de classe ou des collègues, des coachs, des professeurs, des conseillers scolaires qui peuvent vous soutenir ?
 - → Est-ce que vous pensez que des personnes dans votre réseau de solidarité pourraient courir des risques parce qu'elles connaissent votre situation ?
- 4. Est-ce que vous allez à l'école ?
 - ◆ Est-ce que vous êtes d'accord pour nous parler de votre expérience à l'école ? Est-ce que vous aimez vos classes et votre spécialité ? Quelles sont vos ambitions à l'école ?
 - ★ Est-ce que vous êtes en bonne voie pour avoir votre diplôme de fin d'études ? Si non, quelles sont les ressources qui pourraient vous aider à réussir à l'école ?
 - Poursuivre des études secondaires peut être perçu comme une raison acceptable de quitter le domicile familial. Pensez à mettre l'étudiante en relation avec des ressources sur le campus tels que l'Office du Title IX. L'Office du Title IX peut proposer des recommandations pour aider les étudiants à évaluer des logements sur le campus qui prennent en compte leurs besoins spécifiques concernant la sécurité.
 - Si entamer des études secondaires est un but, n'oubliez pas que les étudiants doivent signer une autorisation de diffusion d'information, le Droit Educatif des Familles et Acte de Confidentialité (FERPA), qui inclut généralement leurs familles. Révoquer cet accès est simple, il suffit que l'étudiante en face la demande.
- **5.** Est-ce que vous êtes en lien avec des professionnels de santé mentale ? Si non, partagez avec l'étudiante un numéro gratuit pour discuter avec des professionnels de santé mentale ou des ressources sur le campus.
- **6.** Est-ce que vous recevez de l'aide financière comme par exemple des prêts étudiants ?

- 7. Quelles sont vos sources de revenu?
 - ◆ Si vous avez un travail, où est-ce que vous travaillez (nom et endroit)? Estce que vous seriez d'accord pour partager votre emploi du temps au travail?
- 8. Est-ce que vous avez accès à un compte en banque ?
 - Si oui, est-ce que le compte est à votre nom ? Est-ce que le nom de quelqu'un d'autre est associé au compte ?
 - ♦ Est-ce que d'autres personnes ont accès au compte ?
 - Est-ce que vous avez pensé à ouvrir un compte en banque secret ou un compte avec des plateformes de paiement (par exemple, Venmo, PayPal, CashApp etc.)?
- 9. Est-ce que vous avez une assurance médicale?
 - Quel est le nom associé à votre police d'assurance et qui sont les bénéficiaires ?
- 10. Avez-vous accès à des soins médicaux?
 - Si non, est-ce que vous en avez besoin, et est-ce qu'on vous a refusé l'accès à des soins dans le passé?
- **11.** Est-ce que vous êtes capable de voir un docteur en privé ? Est-ce que vous contrôlez les décisions concernant votre santé ?
- **12.** Est-ce que vous voulez obtenir un test de grossesse ou être testée pour des Infections Sexuellement Transmissibles, STIs, (si la violence était de nature sexuelle)?
- **13.** Est-ce que vous souhaitez discuter de planning familial et de contraceptifs disponibles (particulièrement important pour celles qui pensent accepter de se marier)?
- 14. Est-ce que vous avez accès à une voiture?
 - Quel est le nom sur le titre de propriété de la voiture ?
 - Si elle n'est pas propriétaire de la voiture, est-ce que leur nom est inscrit sur la police d'assurance comme conducteur assuré ?
- **15.** Est-ce que vous avez accès à un autre type de transport ? Par exemple, est-ce qu'elle connaît suffisamment bien le réseau de transport public ?



Documentation

Il n'est pas rare que celles impactées par le mariage forcé n'aient pas accès à des documents essentiels tels que certificat de naissance, passeport, et papiers d'immigration. La famille peut les garder en sécurité, mais cela peut empêcher les personnes de chercher de l'aide, en particulier dans les cas d'urgence. Les prestataires de service doivent évaluer à quels documents la personne peut avoir accès ou contrôler, identifier ceux qui peuvent avoir besoin d'être remplacés, et si possible, mettre en place un plan pour récupérer les documents qui peuvent être facilement accessibles.

- 1. Est-ce que vous disposez du contrôle de vos documents importants tels que :
 - Certificat de naissance
 - Passeport
 - Permis de conduire ou autre pièce d'identité délivrée par l'état
 - Carte de sécurité sociale
 - Documents d'immigration (carte verte, certificats de naturalisation, permis de travail, etc.)
 - Carte d'assurance santé
 - Documents juridiques (certificat de mariage, accord de garde des enfants, ordonnance de protection, etc.)
 - Documents médicaux (carnet de vaccination, ordonnances, carnet de santé)
 - Bulletins scolaires
 - Contrat de location
 - Contrat d'assurance
 - Confirmation de cohabitation (par exemples, factures partagées)
 - Titre de propriété de la voiture et certificat d'immatriculation
- 2. Si non, qui a ces documents ou alors où est-ce qu'ils sont gardés?
- **3.** Si vous n'avez pas ces documents en votre possession, est-ce que vous pouvez prendre des photos sans prendre de risques ?
 - Si oui, conseillez à la personne de prendre des photos avec un téléphone ou autre appareil et de vous les envoyer par email en utilisant le compte email anonyme, et d'effacer les photos de l'appareil et du compte email immédiatement après les avoir envoyées. Si possible, la personne devrait sauvegarder les photos sur un cloud sécurisé comme Google Docs, auquel elle seule a accès.
- **4.** Si vous n'êtes pas capable d'obtenir ces documents ou des photographies, nous pouvons peut-être obtenir de nouvelles copies. Est-ce que c'est une démarche qui vous intéresse ?

FIN DU FORMULAIRE D'ADMISSION

Après avoir rempli le formulaire, assurez-vous que vous et la personne à risque comprenez clairement les buts de la démarche, les tâches individuelles et les étapes suivantes. Confirmez quand et comment vous allez poursuivre les démarches, et discutez de la suite à donner si elle ne vous contacte pas dans les délais convenus. Soulignez que le 911 est le numéro le plus adapté en cas d'urgence menaçant leur vie et fournissez d'autres ressources disponibles 24h sur 24 en cas de besoin urgent les week-ends ou en dehors des heures ouvrées.

N'oubliez pas, ne renvoyez jamais chez elle une personne à risque qui ne le souhaite pas, ou qui ne s'y sent pas en sécurité. Si nécessaire, cherchez des maisons d'accueil ou des solutions alternatives telles que d'être hébergé chez une tierce personne de confiance. Si vous travaillez avec une mineure, referezvous à la page 10.

Soutien à long terme et orientation vers un expert

L'initiative contre le Mariage Forcé (FMI) peut proposer des gestions de cas directs, des orientations vers un spécialiste et d'autres recommandations pour les survivantes et celles à risque. Les prestataires de services peuvent aussi bénéficier de soutien et d'assistance technique que la personne soit envoyée chez le FMI ou non.

Contactez-nous: FMI@Tahirih.org et PreventForcedMarriage.org

Plans concernant la sécurité et conseils sur le déménagement

Recommandez à la personne à risque de contacter le 911 si elle se trouve en danger immédiat pour obtenir l'aide la plus efficace.

Si elle décide de rester chez elle, demandez-lui quel serait son plan d'action si elle se trouvait en danger ou avait besoin d'aide urgente. Travaillez avec elle pour déterminer un plan de sécurité pour qu'elle se protège à la maison, y compris qui contacter en cas d'urgence. Le numéro vert pour les violences domestiques propose de Créer Son Propre Plan de Sécurité Personnelle, un guide utile pour mettre en place un plan de sécurité avec une personne à risque.

Est-ce qu'elle a un endroit sûr où aller si elle avait besoin de quitter sa maison ? Si non, donnez-lui les coordonnées de maisons d'accueil locale ouvertes 24h sur 24 dans leur région- ne la laisser pas partir sans proposer de choix. Vous pouvez toujours l'orienter vers l'Initiative contre le Mariage Forcé à FMI@ tahirih.org mais notez que le FMI n'est pas un numéro vert qui accueille les gens 24h sur 24.

Si elle pense quitter le domicile et a un endroit sur ou aller, vérifiez que l'adresse n'est pas connue du prédateur et qu'ils ne peuvent pas se la procurer. Si la personne à risque ne pense pas être localisable, aidez-la à déménager en toute sécurité. Conseillez-lui de garder ces faits en tête :

- ◆ Si elle peut le faire sans se mettre en danger, qu'elle rassemble des documents importants. Elle doit garder ces documents dans un endroit sûr pour que son sac soit prêt quand elle décide de partir. Si elle ne peut pas partir avec ses documents d'identité sans se mettre en danger, elle peut prendre une photo des documents, si elle peut le faire en toute sécurité, pour ses archives.
- Réfléchissez au moment et à la façon la plus sûre de déménager. Comment peut-elle partir ? Est-ce qu'elle peut faire quelque chose pour sortir de la maison comme sortir la poubelle, promener l'animal domestique de la famille, aller faire les courses. Est-ce qu'il serait préférable qu'elle parte en allant ou en revenant de l'école ou du travail, ou bien quand le ou les prédateur(s) ne sont pas à la maison ? Répétez les scenarios potentiels, estce qu'il est plus sûr de prendre les transports en commun, de demander à un ami de venir la chercher, d'utiliser une plateforme de covoiturage ou sa propre voiture ?
- Évitez d'utiliser les médias sociaux comme Facebook, X ou Instagram pendant la phase de déménagement car cela peut être une manière facile de localiser la personne et de la trouver.

- ◆ Si vous emportez un appareil numérique comme un smartphone, un téléphone portable, une montre, une tablette ou un ordinateur portable, redémarrez l'appareil, ensuite éteignez-le complètement pendant le déménagement pour éviter d'être localisée. Désactiver le GPS de votre appareil n'est pas suffisant pour éviter d'être localisée- beaucoup d'applications ont un GPS intégré qui va continuer de fonctionner même si le GPS de l'appareil est désactivé. Utilisez l'appareil prudemment pendant la période de déménagement. Si vous pouvez le faire, il est souvent préférable d'enlever la batterie.
- Les emails peuvent être utilisés pour localiser ou pour surveiller les communications et connaître les projets de déménagement. Créer un nouveau compte email anonyme avec un mot de passe unique et utiliser ce compte exclusivement à partir du déménagement pour communiquer avec des « assistants » est conseillé. Pour maximiser la sécurité, utilisez un navigateur internet masquant comme TOR qui fonctionne comme Chrome ou Firefox mais masque votre adresse IP.



Remerciements

L'Initiative contre le Mariage Forcé du Centre de Justice Tahirih voudrait reconnaître et remercier les nombreuses survivantes avec qui nous avons travaillé et qui, à travers leurs histoires et leurs recommandations, ont eu un impact énorme sur ce document et qui continuent de nous en apprendre toujours plus et de nous prouver ce qui est possible tous les jours.

Les auteurs principaux sont Hellitz Villegas, Casey Carter Swegman, Briana Roberts et Alexander Goyette. Un grand merci à Dina Baky, Farrah Khan, Heather Heiman et aux membres du Groupe de Travail contre le Mariage Forcé passes et présents pour leurs contributions historiques et leur sagesse. Nous sommes très reconnaissants pour les contributions de Genevieve Meyer, Celine Mworia et Shawna Crystal qui ont relu et amélioré ce document.

Contacter l'Initiative contre le Mariage Forcé pour une formation ou un support technique

Nous proposons:

- Des conseils sur les protocoles d'admission et d'évaluation pour reconnaître les cas de mariages forcés au sein des populations dont vous vous occupez.
- Des formations personnalisées et du soutien individuel.
- Une meilleure compréhension des liens entre le mariage forcé et d'autres formes de violence.
- ♦ Des ressources et des informations à jour sur les lois de votre état.
- Des liens avec des prestataires de services formés aux divers aspects culturels des cas.
- → Des idées sur comment vos sources de financement pourraient aussi financer votre travail avec les survivantes et les personnes pouvant subir un mariage forcé.



Initiative contre le Mariage Forcé www.PreventForcedMarriage.org FMI@Tahirih.Org | 571-282-6199